



Bordeaux, le mercredi 19 février 2020

**DÉCLARATION DU SNETAA-FO
À LA CAPA
« AVANCEMENT D'ÉCHELON ACCÉLÉRÉ »
DES PLP**

Monsieur Le DRRH,
Madame La Directrice de la DPE,
Mesdames & Messieurs les Inspecteurs,
Mesdames & Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames & Messieurs les Gestionnaires,

Chers Collègues,

La campagne « DGH 2020 » est maintenant terminée, puisque la date limite de remontée de TRM fixée par le calendrier très contraint imposé aux chefs d'établissement, était le vendredi 14 février. Cependant, ce que nous avons vécu ces derniers jours dans tous les départements mérite que nous y revenions... En effet, jamais l'Administration n'avait montré autant de mépris pour les représentants des personnels : annonces de suppressions de postes par certains chefs d'établissement alors que le Comité Technique Académique ayant à l'ordre du jour la répartition des enveloppes départementales n'avait pas encore siégé, Conseils d'Administration siégeant avant le Comité Technique du département, c'est-à-dire sur des DGH non officielles, CTSD siégeant la semaine de la date butoir de remontée des TRM, avec dans certains cas une volonté du DASEN d'empêcher les représentants des personnels de s'exprimer sur les situations particulières, voire même de les empêcher de voter la répartition de l'enveloppe départementale, notification aux chefs d'établissement de la modification du pourcentage d'HSA quelques heures seulement avant la fin de la campagne « TRM », Conseils d'Administration programmés cette semaine, c'est-à-dire après la remontée officielle du TRM, etc. Si nous ajoutons à cela la décision de Madame La Rectrice de considérer comme une « erreur de droit » les délibérations des CA qui ont refusé d'adopter la convention constitutive du GRETA-CFA Aquitaine, alors oui, nous pouvons parler d'une période très trouble pour le fonctionnement démocratique de notre Ecole de la République !

Et de nombreux collègues, informés de tout cela, nous ont dit être outrés de cette condescendance à leur égard, de ce mépris envers des élus qui représentent l'avis et la volonté d'une majorité des personnels. Oui, ces nouvelles « pratiques » suscitent une vive indignation parmi de nombreux collègues, surtout dans le contexte actuel qui trouve des enseignants usés, accablés de travail à cause des réformes et dont la vocation s'abîme encore à l'aune de la retraite à points qui se profile. La colère monte, irrésistiblement...

Quelle est la volonté réelle de Madame La Rectrice ? Est-ce de nous persuader que les conseils d'administration, les Comités Techniques et toutes les autres instances ne sont plus que des mascarades à l'issue desquelles seul le bon vouloir d'une sourde hiérarchie s'imposera, irrespectueuse du suffrage exprimé ?

La loi de transformation de la Fonction Publique a déjà réduit considérablement le champ des compétences des CAPA, puisque dès cette année, les organisations syndicales ne peuvent plus contrôler les opérations de mobilité des personnels et que l'année prochaine, elles ne seront plus en mesure de contrôler celles concernant les promotions des personnels. Devrions-nous maintenant accepter d'être considérés comme des clowns siégeant dans les Conseils d'Administration et les Comités techniques ? Non, nous ne laisserons pas faire ! Nous continuerons à exiger d'être respectés et si nécessaire, nos méthodes s'adapteront. S'il n'est plus question de défendre les droits des personnels, alors nous œuvrerons afin de les reconquérir !

Concernant nos salaires, ceux des enseignants en général, le projet de réforme des retraites a projeté un nouvel éclairage. En effet, avec la suppression du calcul des pensions sur les six derniers mois pour une prise en compte de l'ensemble de la carrière, le gouvernement a admis que les enseignants seraient fortement pénalisés. Pour pallier cette baisse prévisible du niveau des pensions, des négociations se sont engagées entre le ministère de l'Éducation nationale et les organisations syndicales. Notre Ministre a annoncé une providentielle première enveloppe budgétaire de 500 millions d'euros allouée à la hausse des salaires des enseignants en 2021. Les augmentations annoncées cibleraient pour l'heure les jeunes professeurs en début de carrière sans que ne soit encore abordé le cas des autres générations d'enseignants, notamment ceux de milieu de carrière. Sauf que ces prétendues revalorisations n'en ont pas la moindre apparence puisque le ministre les conditionnerait à une « transformation du métier » en gageant sur une extension

des missions. Du travailler plus pour gagner plus dans toute sa splendeur ! On est loin du principe de « revalorisation » pure et simple. Et la valeur du travail des enseignants ne devrait pas avoir à attendre autant le nombre des années pour être reconnue.

Soyons clairs : le pouvoir d'achat des enseignants, comme celui de tous les fonctionnaires, continue de baisser en 2020, d'autant que depuis le 1^{er} janvier, la retenue pour pension civile a augmenté de 0,27 point, passant de 10,83% à 11,10%. Pour mémoire, cette retenue n'était que de 7,85% en 2010.

Pour que la valeur du point d'indice retrouve le niveau de pouvoir d'achat qu'elle détenait au 1^{er} janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur de ce point de 20.6%.

Au SNETAA-FO, nous demandons donc que, non seulement le projet de loi sur les retraites soit retiré, et **nous appelons tous nos collègues à se mettre en grève et à manifester ce jeudi 20 février**, mais aussi que la valeur du point d'indice soit augmentée d'au moins 20 %.

Aujourd'hui, dans cette période d'austérité qui dure, puisque le dégel de la valeur du point d'indice n'est toujours pas d'actualité, l'avancement d'échelon revêt pour les personnels une importance cruciale. Et nous allons siéger dans cette CAPA, pour « valider », dans le cadre du PPCR, l'avancement d'échelon accéléré de nos seuls collègues qui ont eu la chance d'avoir un avis « excellent » comme appréciation finale de leur valeur professionnelle... En effet, à la lecture des documents de travail, nous constatons que parmi les 57 PLP de l'académie qui devraient bénéficier de l'accélération d'une année pour leur carrière, tous ont un avis « Excellent » de Madame La Rectrice... Oui, seulement 57 PLP, voire 58, vont bénéficier d'une promotion... Y-a-t-il encore quelqu'un, ou plutôt, y-a-t-il encore une organisation syndicale pour défendre le PPCR ? Avancement d'échelon qui ne concerne que très peu de collègues et pour gagner seulement 2 années au maximum, promotion à la classe exceptionnelle qui ne bénéficie qu'à quelques dizaines de PLP et une pression accrue sur les collègues qui traversent parfois quelques difficultés. **Notre organisation continue à demander l'abrogation du PPCR !**

Comme l'année dernière, nous pensons surtout à tous les collègues qui ne bénéficieront pas de cet avancement accéléré alors qu'ils sont en droit d'attendre de la part de leur administration une reconnaissance particulière pour tout le

travail qu'ils accomplissent quotidiennement avec énormément de conscience professionnelle. Et à la lecture de nombreux dossiers de collègues non promus, nous partageons déjà leur déception.

Le message envoyé à ces collègues est très négatif et peut participer à une démotivation généralisée, même si nous savons que les collègues travaillent avant tout pour leurs élèves. Mais jusqu'à quand le feront-ils ? Jusqu'où accepteront-ils d'être déconsidérés par leur employeur ?

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Delphine Paillé,
Florence Texier,
Lætitia Calbet
Marc Tuter,
Frédéric Alser
Emmanuel Barbier
Eric Mouchet**

Commissaires paritaires académiques du SNETAA-FO